

Pour que les fêtes des Centenaires, qui seront célébrés à Québec dans le cours de l'été, soient non seulement une manifestation de notre foi patriotique, mais aussi une occasion pour nos âmes de s'enrichir de trésors spirituels, le Souverain Pontife a daigné accorder une indulgence plénière à tous les fidèles de ce diocèse qui, pendant l'un des trois jours du mois de juin qui seront désignés par l'Archevêque, s'étant confessés et ayant communiqué, prieront dans notre église métropolitaine de Québec aux intentions du Pape et pour la conservation de la foi dans la Puissance du Canada. Nous profiterons de ce triduum religieux et historique pour faire l'examen de conscience des vertus et des défauts de notre vie personnelle et de notre vie nationale ; nous aurons à cœur de multiplier les unes et de corriger et supprimer les autres pour que le peuple canadien s'avance plus sûrement encore dans la voie de toutes les prospérités.

Un triduum d'action de grâces sera donc célébré dans toutes les églises paroissiales et dans toutes les communautés religieuses de ce diocèse pendant le mois de juin prochain, aux jours fixés par Messieurs les Curés et par Messieurs les Aumôniers ; l'on y invitera les fidèles à gagner l'indulgence plénière accordée par le Souverain Pontife.

Vous voudrez bien lire à vos fidèles, le premier dimanche après leur réception, la présente circulaire et la Lettre pontificale qui l'accompagne.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. BÉGIN,
Archevêque de Québec.

Segreteria di Stato
di Sua Santità.

Dal Vaticano, 11 avril 1908.

No. 29439.

Monseigneur,

Ci-joint je transmets à Votre Grandeur la lettre que le Saint-Père a daigné adresser aux Evêques du Canada en l'occasion si mémorable du 3^{me} Centenaire de la fondation